



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
13 mai 1999
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

Vingt et unième session

7-25 juin 1999

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination
de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

**Rapports présentés par les institutions spécialisées des Nations
Unies sur l'application de la Convention dans les domaines
relevant de leur champ d'activité**

Note du Secrétaire général

Additif

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
et l'agriculture**

1. Au nom du Comité, le 29 avril 1999, le Secrétariat a invité l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à présenter au Comité, avant le 15 mai 1999, un rapport sur les informations fournies par les États concernant l'application de l'article 14 et des articles connexes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui viendrait compléter les informations figurant dans les rapports des États parties à la Convention devant être examinés à la vingt et unième session. On trouvera en annexe au présent document la note de pays établie par la FAO sur le Népal.
2. Le Comité a également souhaité recevoir des informations sur les activités et programmes entrepris par la FAO et les décisions de politique adoptées pour promouvoir l'application de l'article 14 et des articles connexes de la Convention.
3. Le rapport qui figure en annexe a été présenté comme suite à la demande du Comité.

* CEDAW/C/1999/II/1.

Annexe

Note de pays, établie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur le Népal

Données de base

1. Au Népal, la population (18,5 millions) est concentrée, à plus de 90 %, dans les zones rurales.
2. Quatre-vingt-dix virgule cinq pour cent des femmes travaillent dans l'agriculture, contre 74,9 % des hommes.
3. Les femmes ont une charge de travail très lourde car elles assurent à la fois la production agricole et la production domestique.
4. Les travaux dont s'acquittent les femmes deviennent de plus en plus rudes et prennent de plus en plus de temps du fait de la dégradation de l'environnement.

Agriculture

5. Au Népal, la production agricole se caractérise par la diversité des systèmes agricoles, fonction de la typographie agroécologique. Les modes de culture et les cultures elles-mêmes varient énormément selon l'altitude et les conditions climatiques.
6. En 1995/96, le secteur agricole a produit 40,22 % du PIB. Les ménages, dans leur grande majorité, tirent leurs ressources de l'agriculture et d'activités connexes telles que l'élevage et la collecte des produits forestiers. L'agriculture est le secteur clef de l'économie, le moteur de la croissance économique et de l'emploi, et le niveau de vie de la majeure partie de la population est fonction de son développement.

Les femmes et l'agriculture

7. Outre leurs tâches ménagères, les femmes jouent un rôle important pour ne pas dire primordial dans la production agricole, car elles participent aussi bien aux différentes opérations – plantations, transplantations, sarclage, récolte, transport du grain au moulin; collecte et transport du bois, de l'eau et du fourrage – qu'à la prise de décisions. Ce sont elles qui s'occupent au premier chef du bétail et de la volaille comme des cultures potagères, et en assurent la gestion.

Les femmes et la production rurale

8. L'élevage, notamment la production laitière, est la source majeure du revenu des femmes; la vente du bétail et des produits d'origine animale représente près de 55 % du revenu total de la famille agricole.
9. Les femmes jouent un rôle central dans le commerce non structuré en vendant des produits alimentaires et maraîchers. Les crédits à la production sont venus appuyer l'artisanat et d'autres activités lucratives des femmes rurales – fabrication du papier de paille de riz, production agroalimentaire et artisanale.

Cultures, forêts, pêche et élevage

10. Au Népal, les femmes participent aussi bien aux travaux des champs qu'aux activités après la récolte. Les hommes se chargent des labours mais les autres travaux sont généralement exécutés par les femmes, même si les hommes y participent quelque peu. Qu'il s'agisse d'agriculture pluviale ou d'agriculture irriguée, les femmes consacrent davantage de temps à ces activités que les hommes.
11. Dans les zones rurales du pays, les femmes ont un lien très étroit avec la forêt. La quasi-totalité – 95 % – de l'énergie consommée pour la préparation des aliments est fournie par le bois de feu. C'est aux femmes qu'incombe traditionnellement et en premier lieu la collecte du fourrage et des produits forestiers. Les femmes assurent plus des trois quarts du temps que le ménage consacre à la collecte des produits forestiers. L'État est propriétaire des forêts et des terres boisées^a. Le régime foncier féodal se caractérise par la concentration de la propriété des terres. La superficie des zones forestières a diminué au cours des 30 dernières années du fait de la surutilisation des forêts comme source de combustible (bois de feu), du surpâturage, du défrichement des terres boisées au profit des cultures, et de leur surexploitation à des fins commerciales^b.
12. Au Népal, normalement, les activités relatives à la pêche incombent aux hommes. Toutefois, au fur et à mesure que la pisciculture se développe dans le pays, on peut envisager que les femmes y participeront davantage, notamment, et de plus en plus, pour alimenter les poissons et entretenir les viviers, activités qui exigent des soins journaliers intensifs.

Les femmes et l'environnement

13. Au Népal, les femmes rurales n'assurent pas seulement la gestion du ménage mais également, officiellement ou de fait, celle des ressources.

14. Les femmes pâtissent déjà énormément de la dégradation de l'environnement, qui résulte de la pression démographique. Au fur et à mesure que les terres se déboisent et que les produits forestiers se font de plus en plus rares, ce sont les femmes qui doivent marcher de plus en plus loin pour ramasser le bois de feu et le fourrage, ce qui allonge leur journée de travail, déjà bien chargée. En cas de fort déboisement, le temps qu'exige la collecte d'une charge de bois de feu peut s'allonger de près de 75 %, au détriment des activités agricoles.

Les femmes et la sécurité alimentaire

15. On estime qu'au Népal, 49 % de la population^c vivent dans la pauvreté absolue et que, sur les 18,5 millions d'habitants que compte le pays, 40 % ou plus sont atteints de carences nutritionnelles.

16. Les femmes sont plus vulnérables que les hommes. Dans les communautés à prédominance rurale, caractérisées par une incidence élevée de la pauvreté, la sécurité alimentaire est une préoccupation essentielle.

17. C'est aux femmes, qui sont chargées de la production des denrées alimentaires et de l'élevage, et qui généralement préparent les repas, qu'incombe la responsabilité importante d'assurer la sécurité alimentaire de la famille. En tant que gestionnaires au premier chef du bétail, les femmes assurent au pays un approvisionnement en protéines de haute qualité. Elles dominent la production potagère et contribuent par là à améliorer la variété du régime alimentaire de la famille. La part qu'elles prennent au ramassage du bois de feu joue également un rôle dans la sécurité alimentaire du ménage^d.

18. Au Népal, les femmes rurales jouent un rôle crucial dans les activités qui font suite à la récolte en ce qui concerne les cultures vivrières et commerciales, l'horticulture et la pêche, par exemple en préparant le riz gonflé. Au sein de la famille, la tâche de traiter les aliments incombe aux femmes. Les responsabilités croissantes que les femmes assument en matière d'activités post-récolte vont de pair avec la vente sur le marché non structuré des produits alimentaires dont elles assurent le traitement au premier chef^e.

Accès des femmes aux ressources productives

19. En dépit du rôle important qu'elles jouent dans l'agriculture, les normes sociales traditionnelles et les coutumes, qui généralement favorisent les hommes, constituent autant d'obstacles à l'accès des femmes aux ressources productives sur une base d'équité.

20. Si les apports du travail des femmes à l'agriculture sont souvent plus élevés que ceux des hommes, les femmes ont rarement accès aux services de vulgarisation, aux crédits institutionnels ou aux moyens de production. Les agents de vulgarisation visent plutôt les cultivateurs que les cultivatrices. De ce fait, la production alimentaire assurée par les cultivatrices est souvent insuffisante et la productivité de leur travail demeure faible^f.

21. Pour la plupart, les femmes rurales sont accablées de besoins ménagers qui pourraient être éliminés si on leur fournissait les services et les outils dont elles ont besoin à un coût raisonnable. Au Népal, l'analyse du profil des cultivateurs fait ressortir que ce sont surtout les hommes qui utilisent les technologies. Les femmes ont des priorités différentes, utilisent les terres de manière différente et possèdent des compétences différentes qui doivent être encouragées. Leur priorité immédiate est d'avoir accès à des technologies qui réduisent le temps de travail consacré chaque jour au travail ménager^g.

Les femmes et les politiques

22. Au Népal, la contribution et le rôle importants des femmes dans le secteur agricole sont passés pratiquement inaperçus des responsables et décideurs politiques avant l'instauration de la démocratie en 1990. On a pour la première fois pris conscience de cette situation dans le huitième plan de développement (1992-1997), dans lequel il a été exigé qu'une division de la mise en valeur des cultivatrices soit créée au sein du Ministère de l'agriculture, avec pour mandat d'intégrer les questions de parité hommes/femmes dans toutes les politiques et programmes agricoles et d'accroître la participation des cultivatrices aux activités et programmes du Ministère.

23. La Division de la mise en valeur des cultivatrices a veillé à ce que, dans le plan sur les perspectives à long terme de l'agriculture, élaboré par le Gouvernement royal du Népal, les questions concernant l'accès des femmes aux facteurs de production et au crédit, de même que leur participation active

aux activités rémunératrices et aux activités de commercialisation, soient mises en relief.

Les activités et programmes de la FAO consacrés au Népal

Hills Leasehold Forestry and Forage Development, phase II

24. **Objectif.** Mettre au point des modèles techniques appropriés de régénération des terres forestières dégradées en même temps que de gestion améliorée de l'élevage, qui tiennent compte des préoccupations des femmes.

25. **Dimension féminine.** Grâce à l'assistance d'un consultant national, les questions de parité entre les sexes seront pleinement intégrées dans le projet. On prévoit d'examiner et d'analyser toutes les composantes, activités et programmes du projet en tenant compte des besoins des femmes. Dans cette perspective, on exécutera des activités sur le terrain pour appuyer les groupes de titulaires de baux à ferme, en particulier du point de vue du rôle et de la place des femmes.

Projet régional de formation à l'aménagement participatif des bassins versants en Asie

26. **Objectif.** Formulation de méthodologies permettant d'assurer l'aménagement participatif des bassins versants, tenant compte notamment des questions intéressant les femmes.

27. **Dimension féminine.** Le projet est axé sur l'intégration des femmes à la gestion participative des bassins versants et des ressources naturelles; l'amélioration des moyens participatifs en intégrant les femmes et en procédant à des analyses par sexe; et la formation des responsables sur ces questions.

28. En 1998, le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique a entrepris une série d'activités visant à intégrer une dimension spécifiquement féminine dans les programmes techniques au Népal, soit :

a) En mars 1998, une formation aux analyses et à la planification par sexe a été entreprise à l'intention des responsables de terrain du programme de gestion des ressources agricoles centré sur l'exploitant du PNUD. Les participants étaient venus des pays suivants : Chine, Inde, Indonésie, Népal, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam. Le programme de formation à la planification en matière d'égalité des sexes s'est appuyé sur le programme de

formation à l'analyse socioéconomique et à l'analyse des spécificités de chaque sexe de la FAO (SEAGA);

b) Dans le contexte du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique a organisé diverses réunions pour mettre en relief le rôle des femmes dans la sécurité alimentaire des ménages. En juin 1998, le Programme régional de la FAO sur les femmes et le développement a organisé, en collaboration avec l'Université Kasetsart (Thaïlande) et le Programme d'appui à la recherche conjointe sur l'arachide de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), une consultation technique sur le rôle des hommes et des femmes dans le secteur de l'arachide en vue de la sécurité alimentaire des ménages. Les pays suivants étaient représentés : Bangladesh, Cambodge, Chine, Inde, Népal, Philippines, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam;

c) Une autre consultation technique, tenue en septembre 1998, a été axée sur la dynamique au sein des ménages et la sécurité alimentaire des ménages ruraux. Les pays suivants y ont participé : Bangladesh, Inde, Indonésie, Népal, Pakistan, Philippines et République démocratique populaire lao;

d) Le programme «Arbres, forêts et communautés rurales» de la FAO a entrepris des activités au Népal, par l'intermédiaire de Women Acting Together for Change (WATCH), axées sur l'appui aux organisations non gouvernementales et aux organisations populaires rurales. Le programme appuie l'organisation, au niveau du terrain, d'une formation internationale collaborative en matière de planification, exécution, et suivi et évaluation de type participatif. Il réunit des formateurs venant de divers projets de terrain, départements des forêts et instituts nationaux de formation, et utilise des matériels provenant des mêmes sources.

Recommandations

29. Afin d'appuyer un développement agricole et rural effectif et équitable, il convient :

a) D'organiser une formation socioéconomique et des campagnes de sensibilisation aux questions de parité entre les sexes à l'intention des planificateurs, des décideurs et du personnel de terrain, axées sur les moyens pratiques de remédier à la discrimination actuelle entre les sexes dans le domaine de la planification, de l'élaboration des politiques, de la recherche agricole et des services de vulgarisation;

b) De réorienter les programmes de vulgarisation pour qu'ils s'adressent aux femmes et aux hommes, sur une base d'équité;

c) D'établir des données par sexe grâce à des approches participatives aux fins de la planification locale;

d) D'élaborer des politiques intégrant le souci d'équité entre les sexes et des plans fondées sur les rôles des hommes et des femmes dans la perspective des stratégies relatives aux moyens d'existence des ménages et de la pauvreté rurale, ainsi que des préoccupations touchant la sécurité alimentaire des ménages;

e) De prévoir un appui à la gestion des ressources naturelles, à la production agricole et à la gestion des ressources de ménage, axé sur les femmes agricultrices.

Notes

^a K. Otsuka et F. Place, *Land tenure and the management of land and trees in Asia and Africa* (1999).

^b Service des recherches de l'*Economist*, *Note de pays sur le Népal* (1998/99).

^c Service des recherches de l'*Economist* (1997).

^d FAO, Fiche d'information : *Les femmes, l'agriculture et le développement rural* (1998).

^e FAO, *Femmes rurales et sécurité alimentaire : situation et perspectives* (1997).

^f FAO, *Gender and Participation in Agricultural Planning, Lessons from Nepal* (1997).